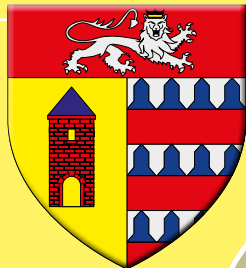


Foisches *infos*

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL • Avril 2018 • N° 23



Le mot du Maire

Chers Amis,

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 13 avril dernier, a donné son accord sur le projet de construction de 4 logements individuels à usage locatif dans le Lotissement Les Coutures II. Ils devraient voir le jour courant 2019.

Nous travaillons actuellement sur la maquette du plan du cimetière, établie par l'agence CALIGRAFIK, et répertoriant la numérotation de toutes les tombes. Il sera installé d'ici quelques semaines à l'intérieur du cimetière.

Nous vous informons qu'une trentaine de stères de bois sera mise en vente prochainement au prix de 17 € et ce dans la limite du stock disponible. Il sera proposé exclusivement aux personnes ne s'étant pas inscrites pour les parts affouagères de 2018 ainsi qu'aux femmes seules n'ayant pas de bois. Par contre, les personnes possédant déjà des parts affouagères ne pourront en bénéficier.

La Communauté de Communes met en place des bacs de tri qui remplaceront progressivement les sacs jaunes. Ils seront vendus aux particuliers qui souhaiteront en acquérir et comme un composteur, avec une participation financière.

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser en intégralité, les bacs d'une contenance de 120 litres (12 € TTC), 180 litres (14 € TTC) ou 240 litres (15 € TTC) à chaque habitant qui aura commandé et réglé son bac de tri à la Communauté de Communes et ce sur justificatif à présenter à la Mairie, à compter du 1^{er} juin jusqu'à la fin de l'année 2018.

Le lundi 14 mai, la Municipalité organisera la cérémonie annuelle du souvenir à la mémoire des 22 soldats du 116^e régiment d'infanterie de VANNES, morts pour la France, à FOISCHES, le 14 mai 1940.

Dans le cadre de cette commémoration, nous avons voulu cette année, faire participer des enfants de Foisches et d'Aubrives, scolarisés au Pôle Scolaire, qui chanteront la Marseillaise au cimetière communal.

La population est cordialement invitée au vin d'honneur qui sera servi à la salle polyvalente à l'issue de cette cérémonie.

Bonne lecture à tous !

Le Maire,
Richard DEBOWSKI

Mairie

Route Charlemont
08600 FOISCHES

Tél. : 03 24 42 07 03

Fax : 03 24 42 22 34

mairie.foisches@wanadoo.fr

Ouverture au public

Le lundi, mardi
et jeudi
de 10h00 à 11h00
de 16h00 à 17h00

Le mercredi
de 10h00 à 11h00
de 18h00 à 20h00

Le vendredi
de 10h00 à 11h00

Bulletin d'information Municipal
de Foisches

Directeur de publication :
M. Richard Debowski

Rédaction :
Stéphanie Yol

Comité de lecture :
le Conseil Municipal

Dépôt légal : avril 2018

Imprimé sur du papier PEFC
Tirage à 130 exemplaires

Conception graphique et réalisation

Caligrafik

Revin | 03 24 41 40 65

Vœux du Maire



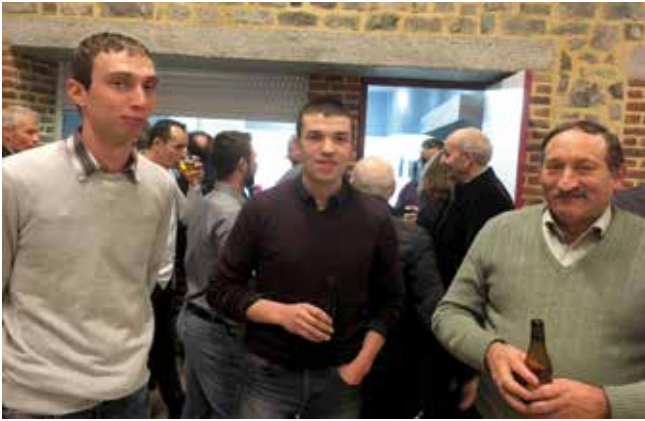
La traditionnelle présentation des vœux du Maire s'est déroulée le samedi 27 janvier dernier, à la salle polyvalente du village, en présence d'une Assemblée venue nombreuse.

Un diaporama retraçant les réalisations et animations qui ont eu lieu dans la commune en 2017, a été projeté sur le grand écran de la salle.

Le 1^{er} Adjoint en charge des travaux, Fabrice Jouniaux, a retracé les travaux et réalisations de l'année écoulée, avant de laisser la parole au Maire du village.

Le Maire, Richard Debowski, après avoir conclu son discours en remerciant son équipe pour le travail accompli, a présenté ses vœux à la population et aux invités avant de les convier à lever leurs verres à la nouvelle année.





Soirée Carnaval

Le Comité des fêtes du village a organisé une soirée pour fêter le carnaval, le samedi 10 mars, à la salle polyvalente.

Environ 85 personnes ont participé à cette sympathique soirée. Toutes les personnes déguisées ont reçu un apéritif offert par le Comité des Fêtes.

Un jury a déterminé les plus beaux costumes dans les catégories Enfants/Ados/Adultes et les gagnants (une jolie petite fille déguisée en fraise, Gabin et Romane Jouniaux) ont reçu, chacun, une récompense.



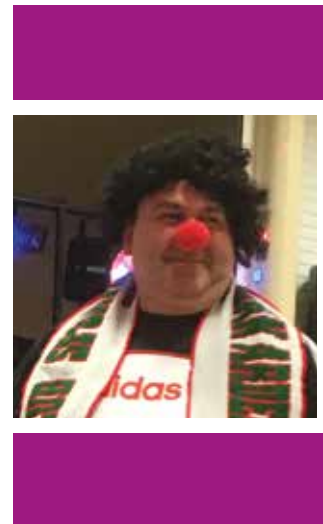
Les enfants

04

Les adolescents



Les adultes



Certains costumes étaient somptueux...



D'autres, plutôt amusants...



Ensuite, les convives ont dégusté un waterzoï de poulet aux petits légumes, accompagné de risotto aux champignons, une assiette de fromage/salade et une mousse au chocolat.

Le nouveau DJ a instauré une bonne ambiance et la piste de danse a été investie jusque tard dans la nuit.



Une horloge a été installée sur le clocher de l'église

Les travaux ont été effectués par
l'entreprise Horloges Huchez
pour un montant de 7964 € TTC.

(Horloge: 6926 € + Éclairage Led
cadran et aiguilles: 1 038 € TTC).

À la nuit tombée, l'horloge s'éclaire
et illumine l'église Saint-Martin.

06



Radar pédagogique

Pour améliorer votre sécurité, un radar pédagogique a été installé à l'entrée du village. Merci de respecter les limites de vitesse dans le village.

Toujours pour votre sécurité, un miroir de signalisation a été installé autour de la place.



Aménagement du lieu-dit « La mare »



Les travaux d'aménagement du lieu-dit « La mare », route de Charlemont sont en cours.

Les aménagements paysagers sont effectués par la société Les Florales Givetoises et l'aménagement des places de parking sera effectué par la société Eiffage.

Le club Euro Loisirs

Le club Euro Loisirs a organisé un concours de belote le samedi 24 février, à la salle polyvalente. Ce concours a eu un franc succès puisque 19 équipes de deux personnes y ont participé, dans une ambiance très conviviale.

Gaufres, croque-Monsieur et sandwiches étaient proposés par le club et tous les participants ont reçu un lot.

Le club très dynamique, a également organisé un barbecue, le samedi 24 mars, à la salle polyvalente.

Malheureusement, le club a également perdu un de ses membres, Pierre Vermandel, le conjoint de Maryline Robinet, notre secrétaire de Mairie, décédé en mars dernier.



Marché aux Fleurs

Le marché aux fleurs aura lieu le **dimanche 29 avril** sur le parking de la salle polyvalente, de 9h00 à 13h00.

Les floralies Givetoises vous proposeront diverses variétés de plantes annuelles, vivaces et arbustes.

Un bon d'achat vous sera distribué prochainement. Il sera valable uniquement le jour du marché aux fleurs et il est uniquement destiné à l'achat de plantes et fleurs.

L'achat de légumes est interdit, le but de l'opération étant d'embellir le village par de jolies façades fleuries.

Des camelots seront invités à participer au marché et un vide-greniers aura lieu rue des Caveaux.

Inscriptions en mairie
Emplacement libre et gratuit
Une friterie devrait être présente.

